



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 29 septembre 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

**D - 20080440**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Immeuble 185 avenue de labarde. Résiliation de Baux. Vente au profit de la caisse complémentaire et d'action sociale de la Gironde. Autorisation. Décision.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par bail emphytéotique en date du 1<sup>er</sup> mars 1971 et bail longue durée du 28 juin 1982, la Ville de Bordeaux a mis à disposition des deux Caisses Sociales du Personnel des Industries électrique et gazière, une propriété située 185 avenue de labarde / rue Jean Vacquier, cadastrée TM-39 et TM-29 d'une superficie totale de 17 055 m<sup>2</sup>.

Sur ces emprises, ont été édifiés un club house et cinq terrains de tennis, complétés d'un dojo et d'une salle de musculation.

Aux termes de ces baux, qui viennent à échéance en 2020, il est prévu que l'ensemble immobilier revienne à la Collectivité.

La C.M.C.A.S 33 qui souhaite réinvestir sur ce site a demandé à la Ville de Bordeaux de lui céder ce bien après résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électrique et gazière et du bail longue durée conclu avec la C.M.C.A.S de Bordeaux devenue C.M.C.A.S 33.

Le rapport de France Domaine évalue ce bien à 900 000 €.

Une cession peut être envisagée sur cette base, payable en trois pactes annuels égaux, le premier intervenant à la signature de l'acte.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- La résiliation sans indemnité du bail emphytéotique conclu avec la Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électrique et gazière
- La résiliation du bail longue durée conclu avec la C.M.C.A.S devenue C.M.C.A.S 33
- La vente à la C.M.C.A.S 33 de la propriété cadastrée TM-39 et TM-29 au prix de 900 000 € payable en trois pactes égaux annuels de 300 000 €
- L'ouverture au budget de la recette correspondante

Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de résiliation de bail et l'acte de cession à la C.M.C.A.S 33 ainsi que tous documents afférents à cette opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE  
AMENDEMENT PROPOSE PAR LE MAIRE :  
« une clause sera mise dans le contrat de bail  
permettant en cas de revente une préemption de la  
ville au prix de cession actualisé »**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN  
Adjoint au Maire**

